

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos **le lundi 6 avril 2020, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogations mineures afin de permettre la construction d'un garage détaché de 101 m² menant la superficie d'implantation totale des bâtiments accessoires à 174 m² au lieu de 100 m² maximum, pour un terrain inférieur à 3 000 m², à permettre que ledit bâtiment soit d'une superficie qui représente 96% du bâtiment principal au lieu de 60% maximum et à permettre que le coefficient d'espace bâti/terrain (CES) soit de 0,14% au lieu de 0,08% maximum, tel que stipulé à l'article 106, paragraphes 2 et 3, et à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 200 rue Huot, lot 2 928 811, zone P1F-02, district Adamsville (dossier 2020-30056);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un logement d'appoint ayant une superficie de 93 m² au lieu de 70 m², tel que stipulé à l'article 45 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 40 rue Jeanne-Mance (dossier 2020-30059);
3. Demande de dérogation mineure afin de soustraire l'obligation d'aménager un espace naturel d'une profondeur de 5 m le long d'une piste multifonctionnelle, qui sera déplacée, malgré l'article 200 du règlement de zonage numéro 1037-2017, sur le lot 4 286 089, boulevard de Bromont, zone PDA3-01, district Shefford (dossier 2020-30071).

Conformément à une directive gouvernementale, adoptée le 15 mars, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les conseillers pourront prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

En conséquence, **toute personne intéressée pourra intervenir** au sujet de ces demandes de dérogations mineures, **par courriel, avant le lundi 6 avril 16h00** à communication@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 20^e jour de mars 2020

La greffière adjointe,

Ève-Marie Préfontaine, avocate